



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

### DÉLIBÉRATION N°DEL2023-139

Déclassement d'une emprise du domaine public communal rue des Livraindières  
(Urbanisme)

**3.2**

Rapporteur : Jean-Michel POISSON

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>30</b>
Nombre de pouvoirs	<b>9</b>
Votants	<b>39</b>

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 06 octobre 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Sébastien LEROUX, Fouzia KAMAL donne procuration à Amber NIAZ, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA donne procuration à Alain GUENZI, Lydie GUERIN donne procuration à Caroline VABRE, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Carine GENTIL donne procuration à Sabine FRETEY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN.

Par délibération de son Conseil communautaire l'Agglo du Pays de Dreux a cédé une emprise foncière de 6,6 hectares à la société DAMMANN Frères, pour que l'entreprise puisse construire un ensemble économique de 26.000 m<sup>2</sup>. La ville de Dreux possède la voirie adjacente au projet, sous la forme d'une raquette de retournement.

Afin de faciliter l'implantation de cet ensemble immobilier bénéfique à l'emploi du territoire, la ville a mené une enquête publique afin de procéder à la désaffectation et au déclassement de cette emprise de 298 m<sup>2</sup>. Celle-ci s'est déroulée dans le respect de l'article L.141-3 du code de la voirie routière. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière, en particulier l'article L.141-3,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2141-1,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°DEL2023-118 approuvant le principe de déclassement et la mise à enquête publique,

Vu l'arrêté n°ARR2023-654 nommant Monsieur Jean-Paul PUYFAUCHER commissaire-enquêteur et prescrivant l'enquête publique,

Vu le dossier soumis à l'enquête publique du 28 août 2023 au 11 septembre 2023,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 13 septembre 2023 donnant un avis favorable au déclassement en vue de l'aliénation partielle d'une surface de 298 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée CH 541 (rue des Livraindières),

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Gambuto), de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Jean-Michel POISSON,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité,

- Procède au déclassement du domaine public routier communal de ladite emprise de 298 m<sup>2</sup>, à prélever sur la parcelle CH 541 (rue des Livraindières),
- Décide son incorporation dans le domaine privé communal.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le 16 octobre 2023

**Le Maire,  
Conseiller régional,**  
  
**Pierre-Frédéric BILLET**



Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20231016-DEL2023-139-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2023  
Date de réception préfecture : 16/10/2023